

CONVOCATION DU 2 SEPTEMBRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOSMIE L'AIGUILLE, ADRESSÉ INDIVIDUELLEMENT
À CHAQUE CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SÉANCE QUI
S'OUVRIRA EN MAIRIE LE 16 SEPTEMBRE 2024

LE MAIRE
Maurice LEBOUTET
(H.-V.)



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2024-47
Définition des ZA-ENR

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 :

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;

Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;

La commune de Bosmie L'Aiguille souhaite participer à la réalisation des objectifs de transition énergétique tant nationaux que régionaux et inscrire certains projets de développement d'énergies renouvelables dans la dynamique de son territoire. Cette démarche est cohérente avec le plan climat air énergie validé le 22/09/2022 pour le territoire du Val de Vienne et l'objectif de transition écologique porté par cet EPCI.

M. le Maire expose la possibilité offerte par l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZA EnR), dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement.

Il est rappelé que les ZA EnR doivent être identifiées par type d'énergie renouvelable et après concertation du public selon des modalités qui sont laissées libres.

Annexe à la délibération du 16/09/2024 du Conseil municipal de la commune de Bosmie l'Aiguille

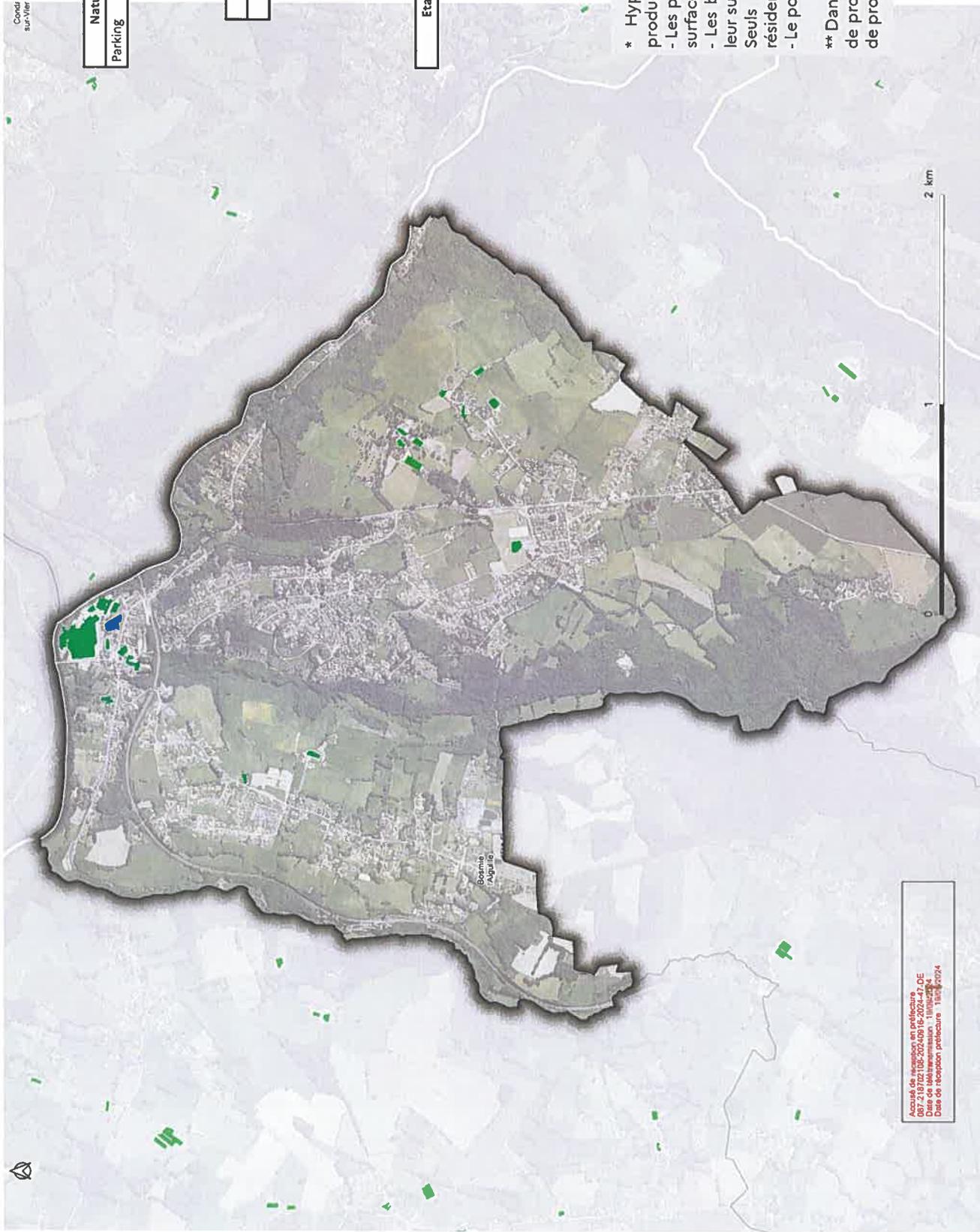
Tableau récapitulatif des Zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZA EnR) définies sur la commune :

Type de filières EnR	Type de filières EnR	Lieu	Parcelles cadastrées	Surface totale	Précisions
Solaire photovoltaïque	<i>Photovoltaïque en toiture</i>	La Fragerie	BA n°98	604.83 m ²	
			BA n°104	546.52 m ²	
			BB n°21	1327.48 m ²	
			BB n°89	811.86 m ²	
		Le Boucheron - Mairie	BA n°9	2445.79 m ²	
				535.41 m ²	
				939.16 m ²	
		Charroux – Gymnase avenue de la Libération	BA n°83	529.01 m ²	
			AV n°11, 142 et 102	1677.62 m ²	
		Rue de Lestrade	AL n°16	568.47 m ²	
		Préboeuf	BC n°33	967.86 m ²	
		Place Pierre Crépiat – Ecole Elémentaire	AI n°54	1482 m ²	
		Impasse du Tuquet – Ecole Maternelle	AI n°105 et 51	1024.1 m ²	
		Place Pédralba	AI n°75 et 73	492.23 m ²	
		Avenue de la Vienne - Lacaux	AI n° 4 et 5	2300 m ²	
				542.56 m ²	
				1996.22 m ²	
Rue de la Poste – Foyer de vie J. Chauveau		677.59 m ²			
		867.1 m ²			
Avenue Vienne – Lacaux	AI N°75	785.93 m ²			
	AI n°97	4081.54 m ²			
			TOTAL SURFACES :	76 437,89 m²	

TOTAL SURFACES
toutes filières
confondues :

76 437,89 m² soit 7.6 ha

Détection de sites potentiels de production photovoltaïque Bosmie-l'Aiguille



- Parking (plus de 1500m²)
- Autre parking
- Aire de covoiturage

Nature	Nb	Surface (ha)	Potential de production (MWc)*
Parking	1	0,4	0,36

- Batiments (plus de 500m²)

Nb	Surface (m ²)	Potential de production (MWc)*
20	41390	1,86

Parc photovoltaïque

- en service
- autorisé
- instruction
- projet

Etat	Nb	Surface (ha)	Potential de production (MWc)**
Limite EPCI			
Limite commune			

- Limite EPCI
- Limite commune

* Hypothèses pour le calcul de potentiel de production :

- Les parkings sont couverts à hauteur de 60% de leur surface,
- Les bâtiments sont couverts à hauteur de 30% de leur surface,

Seuls les bâtiments dont la vocation n'est pas résidentielle ont été pris en compte,

- Le potentiel de production est estimé à 150Wc/m².

** Dans le cas des parcs photovoltaïques, le potentiel de production affiché est celui donné par le porteur de projet.

Agence de médiation en production
 photovoltaïque
 Date de fabrication : 18/04/2024
 Date de réimpression : 18/04/2024

2 km

1

0

0

2

km

2

km</

PHOTOVOLTAÏQUE SUR PARKING DE PLUS DE 500 m² : Avenue de la Vienne (Entreprise Lacaux)



Légende

Accès au N° de dossier en référence
087218702108420240918-2024-47-DE
Date de fabrication 15/09/2024
Date de réception préfecture 15/09/2024

PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE – secteur Lestrade - Préboeuf



2024-2027

Accusé de réception en préfecture
037-218702108-20240916-2024-47-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE – secteur La Fragerie



Legende

Service des Mesures et Réseaux
007218702109-20240519-2024-07-DE
Date de fabrication : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

108-2024

PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE – secteur Charroux : avenue de la Libération (gymnase)

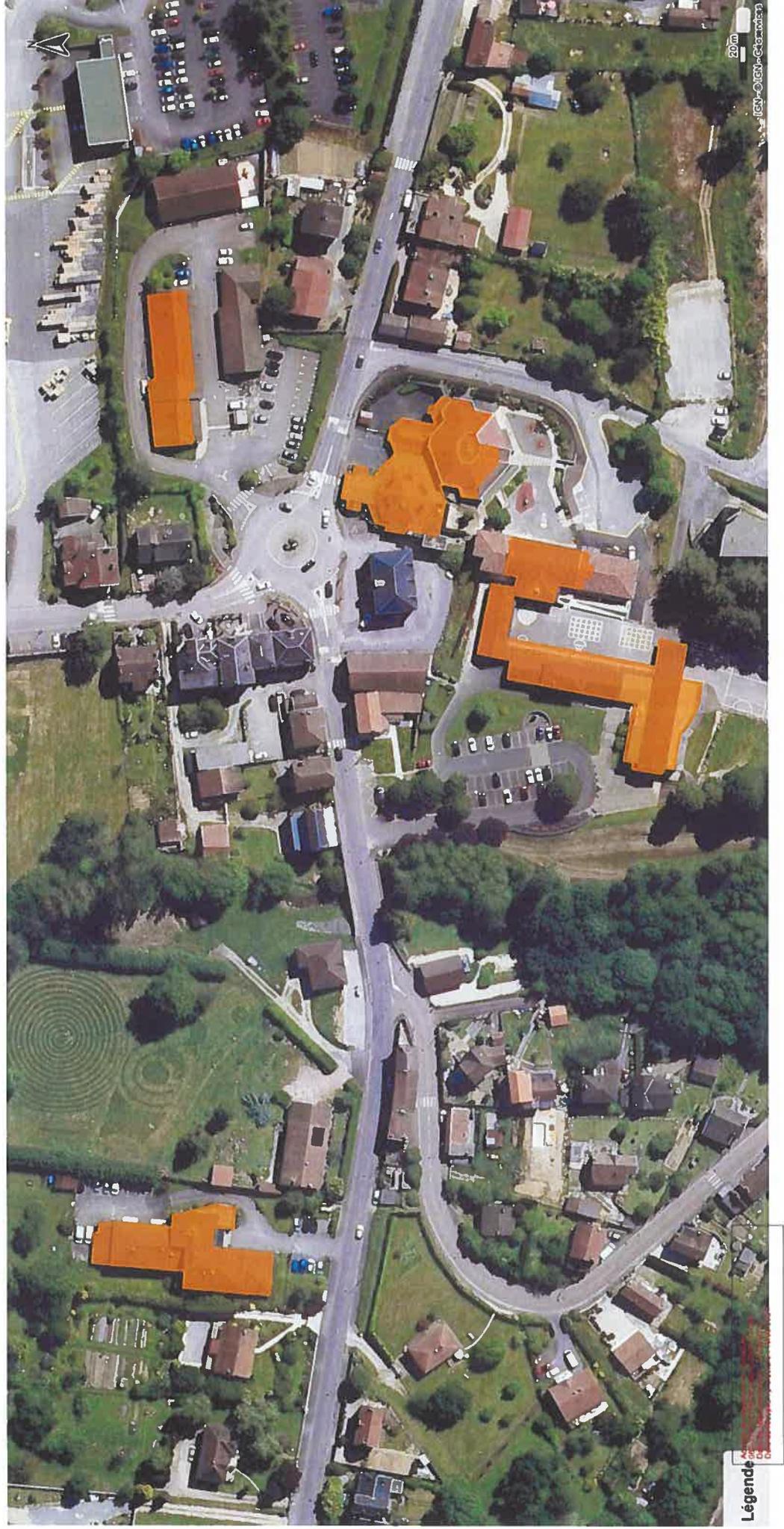


Légende

Accusé de réception en préfecture
087218702108-20240916-2024-47-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE – secteur centre bourg :

- Place Pédralba (commerces),
- Carrefour Vienne Briance (école maternelle Françoise Dolto),
- Place Crépiat (Ecole élémentaire Jules Verne),
- Rue de la Poste (Foyer de vie Jeanne Chauveau)



Mo-2024

Légende

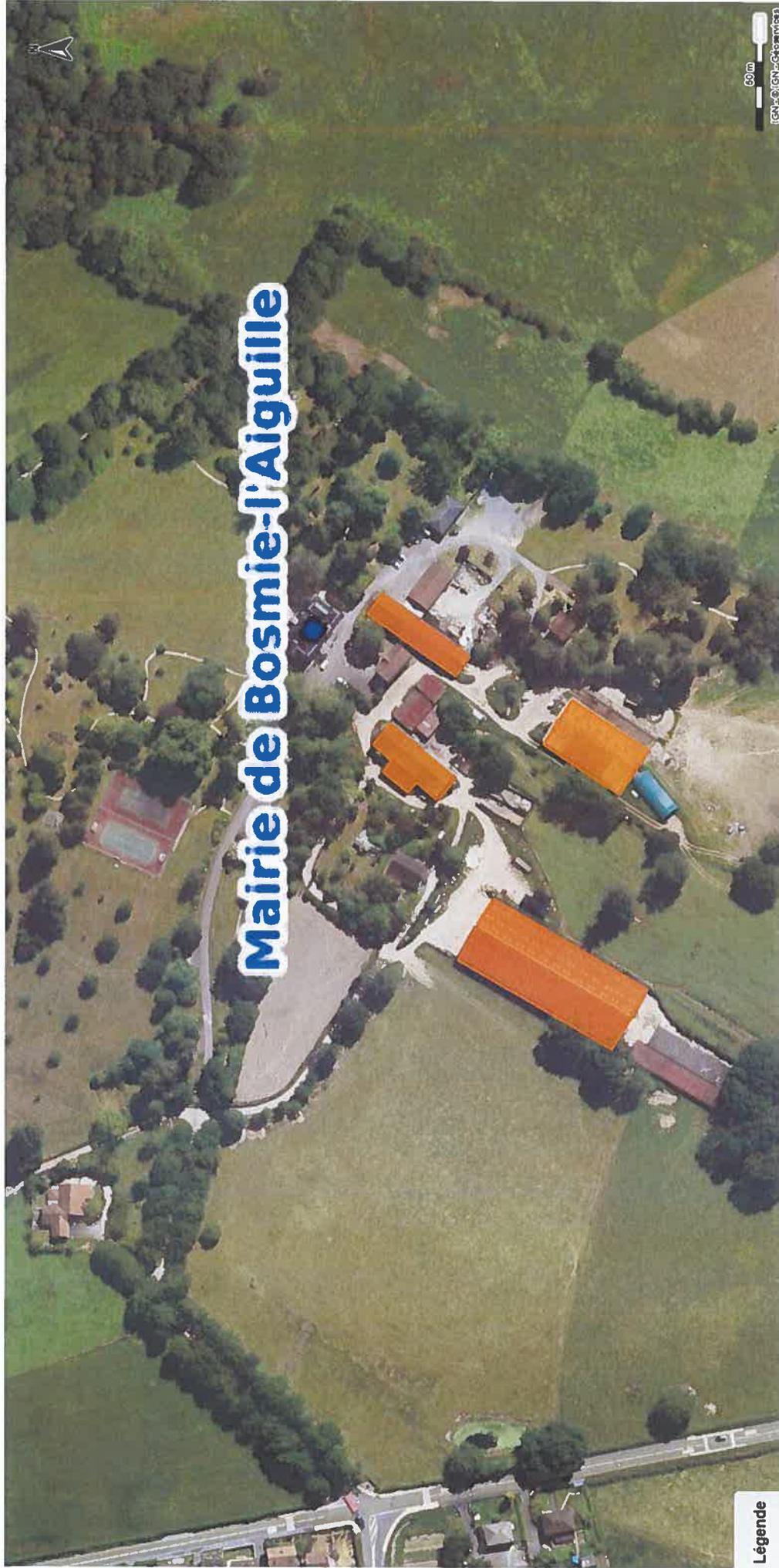
PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE – secteur centre bourg, avenue de la Vienne (Entreprise Lacaux)



Accueil en réception en préfecture
097218702108-20240918-2024-47-DE
Date de l'admission 19/09/2024
Date de réception préfecture 19/09/2024

11-2024

PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE – secteur Mairie de Bosmie l’Aiguille (Allée du Boucheron)



Accès de l'accession en préfecture
087218702108-202409-16-2024-47-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

MR 2024

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-48
Autorisation signature emprunt achat
et extension Cabinet Médical**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de réaliser une extension du cabinet médical existant rue Pédralba,
Vu la délibération n°2024-42 du 17 juin 2024 portant approbation de l'avant-projet définitif,
Vu la nécessité de faire un emprunt,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de crédit avec la Caisse d'Épargne, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- OBJET** : Travaux d'extension du cabinet médical
- MONTANT** : 450 000,00 EUROS
- DUREE** : 25 ans
- TAUX D'INTERET** : 3,43 %
- PERIODICITE** : trimestrielle
- MODE D'AMORTISSEMENT** : capital constant
- REMBOURSEMENT ANTICIPE** : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité actuarielle.
- Frais de dossier** : 0,06% du capital emprunté.

VOTE POUR : 20

ABSTENSION : 1-

CONTRE : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-49
Vente parcelle AH 100 Chemin du Gué
de Verthamont**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Considérant que Monsieur MCCLINTOCK sollicite l'achat de la parcelle cadastrée AH 100 située Chemin du gué de Verthamont propriété de la commune de BOSMIE-L'AIGUILLE,

Vu le rapport d'évaluation du service des domaines en date du 26 juin 2024 sur la valeur vénale du terrain,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de vente de la parcelle AH 100 à Monsieur MCCLINTOCK contre la somme de :

➤ 500,00 EUROS TTC

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **ABSTENSION** : 0-
☞ **CONTRE** : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE,**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-50
Vente parcelles AV 173 AV 175
rue Jean Moulin**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Considérant que la société LOTICENTRE sollicite la division et l'achat des parcelles cadastrées AV 173 et AV 175 situées Rue Jean Moulin propriété de la commune de BOSMIE-L'AIGUILLE,

Vu le rapport d'évaluation du service des domaines en date du 27 août 2024 sur la valeur vénale du terrain,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de division cadastrale et la vente des parcelles cadastrées AV 173 et AV 175 situées Rue Jean Moulin à la société LOTICENTRE contre la somme de :

➤ 68 000,00 EUROS

VOTE ☑ **POUR** : 21
☐ **ABSTENSION** : 0-
☐ **CONTRE** : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024**

LE MAIRE



Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20240916-2024-50-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-51
Loyer appartement 1 ter rue
de la poste**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

LE CONSEIL,

Considérant le changement de locataires en date du 3 septembre 2024 dans l'appartement situé au 1 ter rue de la poste,

Vu le montant des loyers payés jusqu'au 30 juin 2024 par l'ancien occupant des lieux,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2024, le loyer de l'appartement situé au 1 ter rue de la Poste à 750 € par mois.

VOTE **POUR** : 21
 ABSTENSION : 0-
 CONTRE : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024**

LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-52
Loyer appartement 2 rue Jean Moulin**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

LE CONSEIL,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2024, le loyer de l'appartement situé au 2 rue Jean Moulin à 420 € par mois.

VOTE **POUR** : 21
 ABSTENSION : 0-
 CONTRE : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE,**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-53
Nomination du coordonnateur
communal et recrutement des
agents recenseurs**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu sur la Commune du 16 janvier au 15 février 2025 et que deux matinées de formation le 2 janvier et le 9 janvier ,

Considérant que l'INSEE préconise un agent recenseur pour 250 foyers ou 500 habitants,

Considérant que la population municipale légale en vigueur au 1er janvier 2024 est de 2 650 habitants et 1200 logements,

Le Maire propose à l'assemblée de recruter 5 agents recenseurs et de nommer Madame Aurélie GUYONNAUD, coordonnateur communal.

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2024-55
Autorisation de lancement de la
consultation du schéma directeur des
eaux pluviales

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de réaliser un diagnostic permettant la réalisation d'un schéma directeur des Eaux Pluviales,

Considérant que cette prestation doit être effectuée par un organisme extérieur à la Commune,

Le Conseil Municipal :

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr Le Maire à lancer une consultation pour trouver un prestataire effectuant la réalisation du « Diagnostic et schéma directeur de gestion des eaux pluviales ».

VOTE ☑ **POUR** : 21

☑ **ABSTENSION** : 0-

☑ **CONTRE** : 0-

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-56
Demande Subvention à
l'Agence de l'Eau Loire
Bretagne pour le schéma
directeur des eaux pluviales**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Considérant la nécessité de réaliser un Diagnostic et un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales,

Vu la délibération n°2024-55 du 16 septembre 2024 portant approbation du projet de réalisation du Diagnostic et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en vue de financer la réalisation du Diagnostic et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales dont le montant s'élève à :

➤ 72 000 EUROS HT

➤ Soit 86 400 EUROS TTC

VOTE ✶ **POUR** : 21
 ✶ **ABSTENSION** : 0-
 ✶ **CONTRE** : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE,**



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-57
Demande subvention au Conseil
Départemental pour travaux de voirie
Rue de Jumilhac**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Considérant la nécessité de réaliser la réfection de voirie de la Rue de Jumilhac durant l'année 2025

Vu le devis fourni par la société Eurovia pour un montant de 58 444,50 € TTC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la réalisation de la réfection de voirie de la Rue de Jumilhac dont le montant s'élève à :

- 48 703,75 EUROS HT
- Soit 58 444,50 EUROS TTC

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **ABSTENSION** : 0-
☞ **CONTRE** : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE,**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-58
Demande subvention au
Conseil Départemental pour
travaux voirie Rue Anatole
France**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Considérant la nécessité de réaliser la réfection de voirie de la Rue Anatole France durant l'année 2025

Vu le devis fourni par la société Eurovia pour un montant de 8 220 € TTC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la réalisation de la réfection de voirie de la Rue Anatole France dont le montant s'élève à

:

➤ 6 850 EUROS HT

➤ Soit 8 220 EUROS TTC

VOTE **POUR** : 21
 ABSTENSION : 0-
 CONTRE : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE,**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-59
Demande subvention Conseil
Départemental pour aménagement du
parking du cabinet médical**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Considérant la nécessité d'aménager le domaine public longeant la crèche pour la création d'une place PMR, la création d'un cheminement PMR et de déplacer 3 places de stationnement pour permettre de conserver le même niveau de stationnement dans la rue suite à l'agrandissement du cabinet médical,

Vu la délibération n°2024-42 du 17 juin 2024 portant approbation du projet de réalisation de l'extension du cabinet médical,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la réalisation de l'aménagement du parking du cabinet médical rue Pédralba dont le montant s'élève à :

- 7 800,25 EUROS HT
- Soit 9 360,30 EUROS TTC

VOTE

✕	POUR :	21
○	ABSTENSION :	0-
✕	CONTRE :	0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE,**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-60
Demande subvention à l'Etat dans le
cadre de la DETR pour
l'aménagement du parking du cabinet
médical**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Considérant la nécessité d'aménager le domaine public longeant la crèche pour la création d'une place PMR, la création d'un cheminement PMR et de déplacer 3 places de stationnement pour permettre de conserver le même niveau de stationnement dans la rue suite à l'agrandissement du cabinet médical,

Vu la délibération n°2024-42 du 17 juin 2024 portant approbation du projet de réalisation de l'extension du cabinet médical,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention DETR auprès de l'Etat en vue de financer la réalisation de l'aménagement du parking du cabinet médical rue Pédralba dont le montant s'élève à :

- 7 800,25 EUROS HT
- Soit 9 360,30 EUROS TTC

VOTE

☑	POUR :	21
☐	ABSTENSION :	0-
☐	CONTRE :	0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE,**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-61
Demande Subvention au Conseil
Départemental pour l'aménagement
du parking Avenue de la Vienne**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Considérant le projet de construction de logements sociaux de l'ODHAC dans l'Avenue de la Vienne,

Considérant la nécessité de créer un parking et une passerelle piétonne le long du futur bâtiment,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la création du parking et de la passerelle piétonne dont le montant s'élève à :

- 217 837, 56€ HT
- Soit 261 405,07 € TTC

VOTE **POUR** : 21
 ABSTENSION : 0-
 CONTRE : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024
LE MAIRE**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-62
Remboursement facture eau
Mr PIQUET**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL

Considérant l'urgence de la situation ayant conduit à brancher le compteur d'eau de la brasserie situé avenue de la Vienne sur le compteur d'eau voisin avec l'accord de ce dernier,

Le Conseil Municipal :

DECIDE

Article un : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser la somme de 356 € à Mr PIQUET.

Article deux : La somme sera imputée budgétairement sur l'article 60611 « Eau et Assainissement »

VOTE

☑ POUR :	21
☑ ABSTENSION :	0-
☑ CONTRE :	0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024**

Mairie de BOSMIE-L'AIGUILLE,
LE MAIRE,

(H.-V.)
Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-63
Loyer restaurant Avenue de la Vienne**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle MONTAGNE.

ABSENT : Mr Pierre-Bernard PETITCOLIN

POUVOIR DE VOTE : Mme Isabelle MONTAGNE à Mme Isabelle GAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

Considérant la vacance du local suite à la liquidation judiciaire du précédent occupant prononcée par le Tribunal de Commerce de Limoges en date du 29 mai 2024,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2024, le loyer du local commercial situé avenue de la Vienne à 1 100 € HT par mois soit 1 320 € TTC.

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **ABSTENSION** : 0-
☞ **CONTRE** : 0-

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 17 septembre 2024**

LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET